

Comme des malpropres

Souvenez-vous, en 2014, l'accord sur les RPS (Risque Psycho-Sociaux) prévoyait que soient désignés 4 référents afin de vous écouter, accompagner ou répondre simplement à vos questions.

Or les référents en place n'étaient pas du goût du secrétaire du CHSCT, qui a décidé de les changer de façon unilatérale. Les nouveaux référents n'ont d'ailleurs pas été désignés par le groupe de travail RPS, contrairement à ce qui est inscrit dans l'accord.

Une fois de plus, vos élus CGT ont été évincés, sans commune mesure, de la vie sociale de votre établissement. Mais qu'on se le dise, cela n'empêchera pas vos représentants CGT de continuer à travailler avec les différents intervenants de l'établissement pour vous défendre et vous soutenir au mieux.



L'humour n'a plus de limite !

Total met en vente, via sa boutique, des porte-clés représentant les étiquettes servant à actionner les issues de secours en avion. Un brin ironique après l'accident d'avion de C. de Margerie en 2014....

Sur le même sujet, le méthanier Christophe de Margerie va emprunter les voies de l'Arctique pour son baptême des mers. La Russie aurait pris des mesures pour détourner tous les chasse-neige présents à proximité...



Porte clé tissu double face

*Un coup de griffe, un scoop, une exclue, une info...
N'hésitez pas à pousser la porte de notre local syndical.*

Anonymat assuré !

Et pour encore plus de discrétion, vous pouvez écrire au chat :
ms.cgt-ets-nantes@total.com



N° 33

Le matou qui n'a pas la langue de chat dans sa poche.



Le Chat Pitre

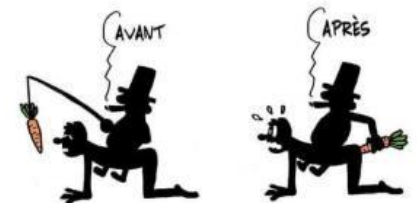
CHAT ROGNE

Après les lois Macron, Rebsamen et El Khomri survenues ces 3 dernières années, voici que celui qui est devenu président nous impose une nouvelle loi sur le travail.

Comme les droits des travailleurs n'avaient pas encore été suffisamment bafoués, voici les nouveaux changements qui sauront nous faire oublier que, jadis, nous étions à peu près « protégés » de l'avidité de certains de nos grands patrons.

Légalisation des licenciements abusifs	Une entreprise florissante à l'étranger pourra licencier	13e mois, prime de départ en retraite ou d'ancienneté, c'est fini	sécurité (pourquoi s'embêter ?)
Des condamnations plafonnées pour les licenciements discriminatoires (femmes, handicapés, seniors, syndicalistes...)	Un salarié qui refuse un changement dans son contrat de travail pourra être licencié	Finis la prise en charge à 100% des arrêts maladie ou maternité	Plus de limitation du temps de travail des télétravailleurs
Des délais de recours réduits pour empêcher la contestation des licenciements	La mobilité imposée	Jours de congés pour enfant malade, c'est fini	Suppression du contrôle du juge sur les accords d'entreprise
Plus d'obligation de motiver la lettre de licenciement	Opération minceur sur les obligations de reclassement de l'employeur	Des congés exceptionnels pour événements familiaux revus à la baisse	La disparition des élu-es de proximité
L'intérim...en permanence	La possibilité de licencier en cas de cession de l'entreprise	Les aménagements de poste et temps de travail pour les femmes enceintes à la trappe	La négociation annuelle sur les salaires... tous les 4 ans ?
Des CDD...pendant 5 ans ?	Une rupture conventionnelle collective pour se débarrasser de ses salarié-es sans payer les licenciements	Un référendum choisi par le patron, c'est super pratique !	Avis de disparition : la négociation sur l'égalité Femmes/Hommes
La fin du CDI pour les cadres ?	Les salarié-es des petites entreprises sacrifié-es	La suppression du comité hygiène et	La fin du droit d'expertise
Une période d'essai...sans limite ?			L'opacité sur les orientations stratégiques

RÉFORME DU DROIT DU TRAVAIL





CHAT MAILLE

Comme nous venons de le voir, beaucoup de choses vont changer pour les travailleurs d'aujourd'hui et de demain.

Sachez que les ordonnances ont été signées le 22 septembre dernier et publiées au Journal Officiel le 23.

Beaucoup diront que c'est déjà trop tard et qu'il n'y a plus rien à faire.

D'autres nous traiteront d'idiots, de naïfs, voire d'éternels insatisfaits, mais à la CGT nous pensons qu'il est temps de défendre les droits si durement obtenus par nos grands-parents.

La CGT n'est d'ailleurs pas la seule organisation syndicale à critiquer cette loi. FSU, SUD, CGT-FO, CNT, CFE-CGG (...) en demandent, chacun à sa manière, la modification ou le retrait.



Pour toutes les raisons évoquées dans notre premier article, la CGT est et sera dans la rue, pour défendre nos droits encore existants, et se battre pour retrouver ceux qui nous ont été enlevés.

« Celui qui combat peut perdre. Mais celui qui ne combat pas a déjà perdu ».

L'AVENIR APPARTIENT À CEUX QUI LUTTENT !



Cha'lut

L'équipe CGT de Nantes souhaite la bienvenue à notre nouveau RH, Augustin BLAISE, et une très bonne retraite à sa prédécesseuse, M2C, comme on l'appelle entre nous. 😊

